



MAIRIE DE  
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT  
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

## Conseil Municipal du jeudi 9 juin 2022 à la mairie à 19h

### Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

Les conseillers municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), Mme Laetitia Bouin, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, Mme Clara Momenceau, M. Ramzi Ben Mansour, M. Sylvain Cosnier, M. Olivier Fouquereau, M. François Macaire, M. Arnaud Thomas,

Absents excusés : Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers, M. Didier Bertolo qui donne pouvoirs à M. Olivier Fouquereau

*Mme Laëtitia Bouin est désignée secrétaire de séance*

Le Maire propose aux conseillers de retirer de l'ordre du jour le choix du bureau d'études pour le lever topographique sur le CD 200, cette question ne relevant pas d'une délibération du conseil municipal, et il indique qu'il pourra être discuté de l'avancement des commissions et de questions diverses bien que ces deux points ne figurent pas sur les convocations. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

1. Convention avec le CIG – Mission de remplacement
2. Vente du terrain rue des Sablons
3. Projet d'achat du lot n°2 résultant de la division du terrain de la société Capital Pierre rue Robert Mennessier
4. Récupération des chemins ruraux n°14 et 38
5. Demande de subvention au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin pour l'église
6. Rythme scolaire : renouvellement de la semaine de 4 jours
7. Intervention d'un éducateur sportif
8. Modification des statuts du SEY
9. Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre
10. Mode de publicité des délibérations

### **1. Convention avec le CIG – Mission de remplacement**

Le Maire rappelle la nécessité pour la commune de poursuivre sa mission de service public en l'absence du personnel administratif, la possibilité offerte par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIGGC) de mettre à disposition un agent pour une mission de remplacement administratif en cas de vacance d'emploi, de maladie ou de congés annuels. Il souligne l'urgence qu'il y a de passer une convention à cette fin avec le CIG.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**APPROUVE** la nécessité de recourir à la mise à disposition d'un agent administratif en cas de nécessité pour assurer la continuité du service,

**DECIDE** de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIGGC).

## **2. Vente du terrain rue des Sablons**

Le Maire expose que le précédent projet de vente du terrain dont la commune est propriétaire rue des Sablons n'a pas eu de suite et qu'entretemps le marché immobilier a évolué à la hausse.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**DECIDE** de mettre en vente le terrain rue des Sablons pour 70 000 € net vendeur.

**DECIDE** de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **3. Projet d'achat du lot n°2 résultant de la division du terrain de la société Capital Pierre rue Robert Mennessier**

Le Maire rappelle que la commune a diligenté un géomètre-expert en vue de réaliser en bordure du CD 200 un alignement concernant le terrain appartenant à la société Capital Pierre dans la perspective d'y aménager un trottoir, que ladite société a fait part de son intention de céder l'emprise du trottoir à la commune pour un euro symbolique, que le géomètre-expert a procédé à une division du terrain en deux lots sur la base de la proposition faite par la commission travaux et sécurité routière et que le conseil municipal est invité à approuver cette division en vue de l'acquisition par la commune du lot n°2 pour un euro symbolique pour y aménager un trottoir.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**APPROUVE** la division en 2 lots telle qu'elle résulte du PV du géomètre expert (Cabinet ABELLO) en vue d'acquérir pour un euro symbolique le lot n°2 pour la réalisation d'un trottoir.

## **4. Récupération des chemins ruraux n°14 et 38**

Le Maire expose que plusieurs chemins ruraux ont été labourés et ont disparu au fil du temps, que son attention a été attirée sur cette situation par des propriétaires de parcelles boisées qui sont devenues inaccessibles et qui ne peuvent donc plus être entretenues. Il dit que ces chemins faisant partie du domaine privé de la commune, il convient que celle-ci en récupère la pleine propriété avant que puisse lui être opposée une prescription acquisitive trentenaire ; que cela concerne en priorité le CR n°38 dit « des Gravieres » et le CR n°14 dit « des Peraudes ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Monsieur Arnaud Thomas se retire pour ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal, à 11 voix POUR dont 2 pouvoirs et 1 ABSTENTION,

**DECIDE** de rétablir aussitôt après la moisson 2022 le CR n°38 dit « des Gravieres » et le CR n°14 dit « des Peraudes » dans leur totalité et sur une largeur des 4 mètres.

## **5. Demande de subvention au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin pour l'église**

Monsieur Arnaud Thomas revient en séance.

Le Maire dit qu'une subvention exceptionnelle a été demandée au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin pour financer les frais d'études préalables aux futurs travaux de maçonnerie destinés à consolider les murs du transept nord de l'église, que cette demande doit être examinée par le PNR dans la seconde quinzaine de juin, mais que le PNR exige qu'y soit jointe la délibération du conseil municipal formulant cette demande de subvention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**SOLLICITE** une subvention du PNR pour financer les frais d'études préalables aux futurs travaux de maçonnerie destinés à consolider les murs du transept nord de l'église

**AUTORISE** le maire à adresser une demande de subvention au PNR pour obtenir le montant maximum de subvention

## **6. Rythme scolaire : renouvellement de la semaine de 4 jours**

Le Maire expose que la dérogation en vertu de laquelle la commune bénéficie de l'organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine est venue à échéance, qu'elle ne peut être tacitement reconduite et que la demande doit en être renouvelée. Il ajoute que le conseil d'école s'est prononcé en ce sens en novembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**DEMANDE** à l'inspection académique le maintien de la semaine de 4 jours

Le Maire informe le conseil municipal de la titularisation de l'enseignante de maternelle sur son poste actuel. Deux autres enseignantes, mutées à leur demande, seront remplacées à la rentrée par des personnels titulaires.

## 7. Intervention d'un éducateur sportif

Une lettre a été adressée à Monsieur le Maire, par un habitant du village, concernant une demande de location de la salle communale, 34 heures par semaine, pour y dispenser des cours de sport.

Le caractère commercial de l'activité et le nombre d'heures d'occupation de la salle préoccupent plusieurs conseillers.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à 12 voix pour dont 2 pouvoirs et 1 voix contre,

**DECIDE** de reporter ce point à l'ordre du jour d'un futur conseil municipal. Un contact sera pris avec le demandeur pour envisager éventuellement un autre type de collaboration.

## 8. Modification des statuts du SEY

Le Maire rappelle que le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) a décidé de modifier ses statuts pour pouvoir assurer, en plus des compétences qui lui ont été transférées en matière d'électricité et de gaz, une compétence en matière de création, d'entretien et de gestion des bornes de recharge des véhicules électriques, et que cette modification des statuts doit être approuvée par les communes adhérentes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à 12 voix POUR dont 2 pouvoirs, et 1 ABSENTION,

**DONNE** un avis **FAVORABLE** à la modification des statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines.

**APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines

## 9. Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre

Le Maire invite le conseil municipal à mettre dès maintenant la commune en situation de pouvoir bénéficier des prestations offertes par le SEY dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité propre résultant de la modification de ses statuts.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, à 12 voix POUR dont 2 pouvoirs et 1 ABSTENTION,

**APPROUVE** le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence mobilité propre notamment relative à la création, l'entretien et la gestion du service relatif aux infrastructures de charge et points de ravitaillement.

**DECIDE** de transférer sa compétence mobilité propre au SEY.

**DECIDE** que ce transfert comprend la création et l'entretien des équipements et la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces équipements.

**S'ENGAGE** à établir un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine existant s'il existe déjà une ou plusieurs bornes sur son territoire.

## **10. Mode de publicité des délibérations du conseil municipal**

Le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la publicité des actes des collectivités territoriales devra se faire obligatoirement par voie électronique, mais qu'une dérogation est possible pour les communes de moins de 3.500 habitants.

Sachant que de nombreux habitants viennent lire les documents affichés en mairie et que le conseil municipal peut revenir à tout moment sur son choix, le Maire propose de maintenir le mode de publicité par affichage.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

**DECIDE** d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

## **11. Avancement des commissions**

### **Commission environnement**

Pour arroser les plantations effectuées au printemps, deux cuves de mille litres seront acquises prochainement. Un bac de compost devrait être installé au local communal

A l'occasion de l'ouverture de la future déchetterie de Freneuse, de nouvelles règles de tri seront édictées.

Projet d'installation d'une aire de jeux en face du city stade : des devis sont en cours d'examen pour étudier la viabilité financière et le choix d'un fournisseur et d'un installateur.

### **Commission Travaux**

Pour permettre une amélioration de la sécurité routière sur la RD 200 et la rue Robert Menessier, la commission a consulté un bureau d'ingénierie. Des propositions seront prochainement étudiées.

### **CCAS**

Un repas des aînés aura lieu le dimanche 18 septembre 2022.

Un voyage ou un spectacle sont envisagés.

## **12 - Questions diverses**

Olivier Fouquereau rappelle que la demande de prêt de matériel de la mairie à des habitants de Gommecourt, doit obligatoirement être effectuée auprès de la mairie, via Didier Bertolo ou Olivier Fouquereau. Pour le matériel de l'ALCS, la demande se fait auprès de son président.

Nadine Viers se fait la porte-parole de nombreux habitants qui demandent que le terrain derrière la salle communale, soit nettoyé et entretenu. Le maire répond que cela est prévu dans le planning des employés communaux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil a été levée à 21h15*

Délibération n° 1 : Convention avec le CIG – Mission de remplacement  
Délibération n°2 : Vente du terrain rue des Sablons  
Délibération n° 3 : Projet d'achat du lot n°2 résultant de la division du terrain de la société  
Capital Pierre rue Robert Mennessier  
Délibération n° 4 : Récupération des chemins ruraux n°14 et 38  
Délibération n° 5 : Demande de subvention au Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin pour  
l'église  
Délibération n° 6 : Rythme scolaire : renouvellement de la semaine de 4 jours  
Délibération n° 7 : Intervention d'un éducateur sportif  
Délibération n° 8 : Modification des statuts du SEY  
Délibération n° 9 : Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre  
Délibération n° 10 : Mode de publicité des délibérations du conseil municipal

Patrick Hérouin

Laetitia Bouin

Sylvie Michanol

Clara Momenceau

Nadine Viers

Ramzi Ben Mansour

Sylvain Cosnier

François Macaire

Olivier Fouquereau

Arnaud Thomas